



Le devenir économique et touristique de la cité médiévale d'Alet-les-Bains (Aude)

Intitulé complet : étude stratégique concernant le devenir économique et touristique de la cité médiévale d'Alet-les-Bains (11)

Maître d'ouvrage : commune d'Alet-les-Bains

Année: 2022-2023 (en cours)

Contact : Madame Guislaine Tafforeau, Maire d'Alet-les-Bains

tél: 04 68 69 95 00

Avec les agences SOFTAGE et Bertrand MASSE, paysagiste

Budget : 38 220 euros HT



Objectif : le village d'Alet-les-Bains, à 10 kilomètres au sud de Limoux dans la Haute-Vallée de l'Aude, est inscrit dans le réseau du Pays Cathare, du fait de sa prestigieuse abbaye, aujourd'hui ruinée, siège d'un ancien évêché. Mais au-delà de cet édifice emblématique, le village s'impose par son caractère médiéval totalement préservé, avec ses rues convergentes vers la place centrale, ses remparts, son architecture civile de premier intérêt et balayant toutes les époques.

Outre son patrimoine et son histoire liée au catharisme, Alet est une commune thermale qui garde les traces d'activités liées à l'eau, avec d'anciens hôtels, un quartier de villégiature, et un casino encore en fonctionnement. Les eaux d'Alet, qui ne sont plus exploitées, gardent leur réputation et approvisionnent la piscine ainsi que des résurgences où les habitants viennent profiter de ses qualités.

Pour autant Alet reste un peu à l'écart des flux et de l'économie touristique et cherche des axes de développement et de valorisation, au sein du réseau des sites Cathare en cours de redynamisation.

Résultat : la mission a défini une stratégie complète de développement pour identifier ce que pourraient être les leviers pour passer d'une commune un peu délaissée, à un site structurant d'une dynamisation culturelle et touristique. Plusieurs pistes sont balisées:

- ◆ l'aménagement d'espaces stratégiques comme la place centrale et le chevet de l'abbatiale ;
- ◆ la labellisation envisageable et méritée de la commune;
- ◆ une stratégie d'évènement culturel ambitieux, éventuellement sur le thème de l'eau;
- ◆ une refonte de l'offre de service, d'accueil, de restauration, éventuellement par le biais d'une politique foncière pour encourager l'initiative privées ;
- ◆ la création d'une Maison du Patrimoine, lieu d'accueil et de convergence ;
- ◆ la redéfinition de la place de l'eau dans les aménagement et l'image de la commune.

La tranche conditionnelle aboutit à l'élaboration d'une démarche participative pour concevoir le projet d'aménagement de la place centrale.